Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 085-258502962-20251112-D117_BUR121125-DE

D117-BUR121125

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre à dix heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Christophe HOGARD, Noël VERDON
Date de convocation : 31 octobre 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 9
Votants : 9

Marché 2025-M355 « Fourniture et mise en service d'un broyeur à déchets végétaux et d'un crible rotatif à compost - municipalité de Zahlé - Liban »

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D169-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché public pour la fourniture et la mise en service d'un broyeur à déchets végétaux et d'un crible rotatif à compost pour la municipalité de Zahlé au Liban. Il précise que ce marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique (CCP).

Monsieur le Président indique que le marché est décomposé en deux lots définis comme suit :

- Lot n° 1 : Fourniture et mise en service d'un broyeur à déchets végétaux pour la municipalité de Zahlé au Liban
- Lot n° 2 : Fourniture et mise en service d'un crible rotatif à compost pour la municipalité de Zahlé au Liban

A la date limite de remise des offres fixée au 19 septembre 2025 à 12h00, seule l'entreprise HANTSCH a déposé une offre pour chacun des deux lots.

Monsieur le Président précise tout d'abord que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps, qu'il est proposé de déclarer le lot n° 2 du marché 2025-M355 sans suite pour un motif d'intérêt général lié à la disparition du besoin. En effet, des essais sur le trommel présent à l'usine de Zahlé ont été effectués fin septembre 2025 et se sont révélés concluants. Il n'y a donc plus lieu d'acquérir un crible rotatif à compost, objet du lot n° 2.

Monsieur le Président indique enfin que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 novembre 2025 et qu'après analyse de l'offre régulière, acceptable et appropriée en application des critères de jugement des offres annoncés au règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres a, pour le lot n° 1, classé en première position et choisie comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, l'offre de la société HANTSCH, pour un montant global et forfaitaire de 201 200,00 € HT.

Considérant que le candidat remplit les conditions de participation,

Considérant le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse par la commission d'appel d'offres pour le lot n° 1,

Considérant la disparition du besoin s'agissant du lot n° 2,

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 085-258502962-20251112-D117_BUR121125-DE

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Admettre** la candidature déposée dans le cadre de la présente consultation,

- **Attribuer** le lot n° 1 du marché à l'entreprise HANTSCH, pour un montant contractuel de 201 200,00 € HT,

- **Charger** le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier à l'attributaire, les pièces constitutives de ce marché, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

- **Déclarer** le lot n° 2 du marché sans suite pour un motif d'intérêt général et notifier cette décision au candidat ayant remis une offre pour ce lot.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Admet** la candidature déposée dans le cadre de la présente consultation,

- **Attribue** le lot n° 1 du marché à l'entreprise HANTSCH, pour un montant contractuel de 201 200,00 € HT,

- **Charge** le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier à l'attributaire, les pièces constitutives de ce marché, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

- **Déclare** le lot n° 2 du marché sans suite pour un motif d'intérêt général et notifie cette décision au candidat ayant remis une offre pour ce lot.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 12/11/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 12/11/2025
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).